



Information sur le litige opposant Atari à Alden

Paris, France, le 5 avril 2016 - Par ordonnance du Tribunal de Commerce de Paris du 23 juillet 2015, le Groupe Atari a obtenu, dans le cadre de l'article 1244-1 du Code Civil, un délai de deux ans lui permettant de surseoir à tout règlement au titre du Prêt Alden (12,1 millions d'euros en principal et intérêts) dans l'attente d'un jugement au fond sur les demandes du Groupe Atari. La date de cette audience sur le fond a été fixée au 7 décembre 2016.

De son côté, Alden a fait appel de l'ordonnance du 23 juillet 2015. La Cour d'Appel s'est réuni le 4 avril 2016 et rendra son jugement le 7 juin 2016.

A propos d'Atari

Atari, constitué d'Atari SA et de ses filiales, est un groupe global de divertissement interactif et de licences multiplateforme. Véritable innovateur du jeu vidéo fondé en 1972, Atari possède et/ou gère un portefeuille de plus de 200 jeux et franchises, dont des marques mondialement connues comme Asteroids®, Centipede®, Missile Command®, Pong®, ou Test Drive®. De cet important portefeuille de propriétés intellectuelles Atari tire des jeux attractifs en ligne (via un navigateur web, sur Facebook et en téléchargement) pour les smartphones, les tablettes, les autres terminaux connectés. Atari développe et distribue également des loisirs interactifs pour les consoles de jeux de Microsoft, Nintendo et Sony. Atari met également à profit sa marque et ses franchises avec des accords de licence via d'autres média, des produits dérivés et l'édition.

Plus d'information sur : www.atari.com. L'action Atari (FR0010478248 – ATA) est éligible au PEA-PME

Contacts

Atari - Philippe Mularski, Directeur financier
Tel +33 1 83 64 61 58 - pm@atari-sa.com

Communication - Calyptus - Marie Calleux
Tel + 33 1 53 65 68 68 - atari@calyptus.net